L'Abeille de la Nouvelle-Orléans. Bureaux, 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 21 MAI 1891.

ABLATION DU REIN. Une nouvelle conquête de la chirurgie et de l'antisepsie.—M. le docteur Le Dentu, chirurgien des hôpitaux, a fait, le 5 mai, une curieuse communication à l'Académie de médecine, de Paris.

Il a présenté à ses collègues un rein, qu'il avait enlevé le matin même à une malade. Ce rein, dont l'extirpation profonde avait nécessité, présentait la particularité remarquable de contenir une poche gazeuse énorme. C'est la seconde fois que cette maladie a été observée, et l'étude en est particulièrement intéressante, car elle permettra peut-être de préciser davantage le mode de fonctionnement des reins.

Voici donc encore une conquête de la chirurgie et de l'antisepsie; il n'y a pas encore bien longtemps que l'ablation du rein était considérée comme une opération mortelle.

UN ORIGINAL.—Le sieur Hippolyte B..., âgé de trente-neuf ans, habite rue Beaurepaire, Paris. Peu satisfait de l'appartement qu'il occupe, il a imaginé d'aller se coucher, cette nuit, au milieu de la rue Saint-Jacques. C'est là que deux gardiens de la paix l'ont trouvé, vers trois heures du matin, confortablement étendu sur un matelas et garanti de la fraîcheur des premières nuits de mai par un chaud édredon. Conduit au commissariat de Lauet, B... ne s'est pas ému pour si peu: "J'étais fatigué, a-t-il dit, je me suis couché, voilà tout. On est libre, n'est-ce pas?" Le magistrat a renvoyé cet original après une semonce paternelle.

Avis.

$5,100. Nouvelle-Orléans, 19 mai 1890.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart du billet de combinaison Nos 13-53-62, Classe 213, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Cinq Mille Cent Piastres, le jeudi 14 mai 1891, le dit billet ayant coûté la somme de vingt-cinq sous au bureau No 8 North Rampart street, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

VICTOR RICHARD,
No 182 rue Douane, Nlle-Orléans, Lne.
21 mai

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

A VENDRE.

A VENDRE—Un jeune cheval doux, dressé à la charette et au buggy. S'adresser à D, à l'Abeille. 21 mai—1f

DEMANDES.

ON demande—A acheter "Birds of America," par Audubon. 7 volumes, soit séparément, soit avec "Audubon's Quadrupeds," 3 volumes. S'adresser, avec conditions et prix, H. P. O. Box 555, ville. 21mai—7f

ON demande—Pour garder un enfant une femme d'expériences et de moyen-âge. Doit fournir de bonnes références. S'adresser de 10 à 11 heures, au No 394, rue Prytania. 15 mai—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Gilmore et sa femme, Mary Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,531—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Honorah Conners, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession du Dr. et Mme Walter Bailey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,678—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession & toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Dr. Walter Bailey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession de Caroline Sophie Elizabeth Carstens, veuve en premières noces de Charles Beyers et femme décédée de Adam L. Hasling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,451—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession & à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adam L. Hasling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14mai—14 19 23

Succession de Veuve Jane Bogart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,897.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession & toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Thuer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—12 17 21

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,000—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanne Cruse, veuve de feu William Louis Alfred Sorbé, résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, Marie Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner leurs raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
7 mai—7 13 20 27

Succession d'Abraham B. Reading et sa femme Margaret B. Reading.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,934—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abraham B. Reading et sa femme Margaret B. Reading, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mai—13 17 22

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,891—Division A.—Attendu que Elizabeth Jane Pierce veuve de Thomas Carter a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mai—13 17 22

Succession de Charles C. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,861—Division D.—Attendu que Mme Julia McGowan, veuve de Charles C. Anderson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles C. Anderson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mai—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Michael Hackett vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,275—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mai—19 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,894—Division C.—John Calder & Co vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que toutes procédure contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée et tenue, d'après la loi et après notices et annonces légal, le MARDI 2me jour de juin 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos. D. Taylor, notaire, en son bureau [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 MAI—CLASSE No 218
Tirage de 4 heures P. M.

18 48 8 45 31 18 74 42 40 20 59 38 38 37

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 20 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,......	200,000
1 Lot de...	100,000,......	100,000
1 Lot de..	50,000,......	50,000
2 Lots de..	20,000,......	40,000
5 Lots de..	10,000,......	50,000
10 Lots de..	5,000,......	50,000
25 Lots de..	2,000,......	50,000
100 Lots de..	800	80,000
200 Lots de..	600,......	120,000
500 Lots de..	400,......	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000,	soit......	$100,000
100 Lots de...$800,	......	80,000
100 Lots de...$400,	......	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200,	soit......	$199,800
999 Lots de $200,	......	199,800
3,144 Lots se montant à....		$2 159,000

PRIX DU BILLET:
Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, (rien de moins).

Prix pour les clubs: 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits, comme Institution d'Etat. Les autorités postales, néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. V. Kaltsman vs John N. Carrigan Joseph Holl vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 14,753 et 14,754—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Charles H. Levillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 450 rue Royale, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, anciennement Casacalvo, Marigny, Mandeville et Chartres et mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Royale, sur 85 pieds de profondeur et borné sur le côté près de la rue Marigny, par la propriété anciennement appartenant à Paul Avril, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par achat par feu James Carrigan de James Riordon, d'après évidence par acte passé pardevant Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 10me jour de septembre 1848, dûment enregistré en le bureau de l'Annotateur des aliénations pour la Paroisse d'Orléans, dans le livre 40, folio 139, laquelle propriété ayant été estimé à ($1,700) dix-sept cent dollars par les estimateurs, d'après un inventaire enregistré dans les archives de la dite succession, No 29,898 de l'Honorable Cour Civile de District.

Enregistré le 25 août 1890, dans le livre No 136, folios 134 et 135.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 mai—13 20 27—juin 3 10 13

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors vs Mme Margaret Knecht veuve de Henry Ries, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,646—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défenderesses: Mme Margaret Knecht, veuve d'Henry Ries, Loretta Cecilia Ries, Mary Elizabeth Ries, Cecilia Georgiana Ries, Josephine Catherine Ries, étant ensemble les dix douzièmes indivis de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Annunciation et Poeyfarré, désigné comme lot No Dix et mesurant vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Annunciation, vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Poeyfarré, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes sur le côté le plus près de la rue Poeyfarré et cent trente-cinq pieds dix pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Calliope (au pied américain). Le tout conformément à un plan de A. de Armas, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant à la propriété ci-dessus, dans le même carré et même district; le dit lot est désigné comme le No 8 sur un plan annexé à un acte fait pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annunciation, douze pieds neuf pouces sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur d'à peu près soixante-deux pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept et soixante-cinq pieds sept pouces trois lignes sur l'autre côté, avec usage d'une allée commune de cinq pieds de largeur ouvrant sur la rue Poeyfarré et en commun avec le dit lot et les autres.

3° Un autre lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et carré en arrière du lot qui précède et faisant face à la rue Tchoupitoulas; le dit lot est numéroté trois, sur le dit plan annexé à l'acte fait pardevant Gottschalk, notaire, et mesure quinze pieds onze pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt pieds trois pouces six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cinquante-cinq pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux et soixante pieds deux pouces sur l'autre côté attenant au lot numéro huit dans le fond—s'étendant à une allée de cinq pieds de largeur sur la rue Poeyfarré en commun avec les dits lots et les autres.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Marie Gelé vs. Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 32,781 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Camp, Girod et Magazine, désigné comme lot No Un et mesurant, au pied américain, trente-huit pieds de face à la rue Julia, sur quatre-vingt-seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme veuve Madeline Diaz, a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Cornibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 26 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale; le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, voyer, à la date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871; lequel terrain mesure, au pied américain vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne le séparant du terrain couvert comme lot du lot A et au terrain contigu, désigné sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt-trois pieds sept pouces et six lignes, sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus près de la rue St-Philippe, et vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La maison sur le dit terrain se projette de façon à couvrir entièrement la dite allée commune, à la hauteur du second étage donnant accès à la dite maison à cette hauteur, une largeur de vingt-quatre pieds huit pouces et 4 lignes. Ensemble avec quatre-vingt six actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et portant contre la dite propriété saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $668 avec dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1879 jusqu'à paiement et, de plus la somme de quinze cent quatre-vingt-huit dollars avec intérêt dessus comme suit: avec 8 0/0 d'intérêt par an sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1881, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1882, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1883, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1884, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1885, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1886, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1887, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1888, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1889 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la propriété.

L'acquéreur en plus assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non dûe, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir, la somme de $6192, et de plus assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses règlements, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur connue comme le No 15 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Thomas Winans vs Eugène Eterned.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Decatur (anciennement Vieille-Levée), Bienville et Chartres, et désigné par le No "Quinze" sur un plan dressé par A. Simpson, architecte, déposé au bureau de Henry T. Caire, ex-notaire public en cette ville, d'après le plan No Six du Livre de Plans No Six, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, vingt (20') pieds un (1") pouce et six (6''') lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de soixante-treize (73') pieds et neuf (9''') lignes, plus ou moins entre lignes égales et parallèles; les bâtisses portent le numéro municipal Dix-huit.

Acquis par le défendeur par achat de Louis Eterned par acte passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 21 août 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite [illegible], Dauphine, coin Dumaine. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété désirable dans le Quatrième District.

Lhote & Cie vs. Mme Alice Wyse, veuve de Martin Wyse, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32,900.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 218 et borné par les rues Conery, Sixième et Prytanée et l'avenue St-Charles, anciennement l'îlet borné par les rues Nayades, Washington, Prytanée et Sixième, faubourg Livaudais, et désigné par le numéro trente, sur un plan dressé par N. Mothhauser, voyer, daté le 20 décembre 1844, et annexé aux archives de D. J. Ricardo, ex-notaire, d'après le plan No 2, (la dite rue Conery étant une nouvelle rue allant à travers le centre du dit îlet de la rue Nayades à la rue Prytanée); lequel dit lot mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Conery, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20 mai—20 27—3 10 17 20juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Eliza S. Thomson, exécutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,223.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commerce, Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, ayant plus ou moins deux cent vingt-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, entre Julie et St-Joseph sur une profondeur de cent dix pieds un pouce, le dit morceau de terre est divisé par neuf lots de terre marqués par les numéros 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, conformément à un plan déposé en l'étude de Félix De Armas, alors notaire en cette ville et annexé à un acte dans les archives du dit notaire, en daté du 3me jour de mars 1839; les dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds cinq pouces et demi de face à la rue Commerce sur une profondeur de cent dix pieds un pouce, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

2° Un autre morceau de terre situé dans le fond du terrain ci-dessus décrit. Le dit morceau de terre mesuré, plus ou moins, cent soixante-six pieds onze pouces et quatre lignes de face dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, commençant sur le côté près de la rue Julie sur une profondeur de vingt-deux pieds six pouces. Ensemble avec tous les magasins, entrepôt, hangars, améliorations qui s'y trouvent; aussi avec un mur en briques faisant face à la rue Poydras et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec les sept cent treize actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant sur les propriétés ci-dessus décrites.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, Commerce et Julie désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Hadin & Schlarbausen, en date du 13 janvier 1854, déposé en l'étude de A. Bondousquié, notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds deux pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent; ensemble avec cent-quarante-et une actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, comptant, une somme suffisante pour couvrir la réclamation de la demanderesse, soit une somme de douze mille huit cent trente-quatre dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles ou contributions de $1,426 chacune, à partir de la date des demandes respectives i. e. le premier décembre de chaque année et tous les ans à partir de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville sur les dites propriétés. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué sur les dites propriétés, non due encore, mais pouvant être demandée en vertu de la charte des lois relatives en un cas, savoir: La somme de $51,336 devra demeurer garantie par ladite hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire, conformément à la charte de la dite banque quant aux actions et des lois y relatives.

Et la balance s'il y en a, du prix d'adjudication, sera payée comptant.

Et pour la propriété troisièmement décrite, une somme comptant, suffisant pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $2,538, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles ou contributions de $282 chacune, à partir de la date des demandes respectives i. e. le premier décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés. L'acquéreur, en outre, assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothéqué sur la dite propriété non encore échu, mais pouvant être exigé en vertu de la charte de la banque et lois y relatives, savoir: la somme de $10,152 devant être garanti par hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, et l'acquéreur en outre assumera relativement à 140 actions toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, conformément à la charte de la banque et des lois y relatives.

Et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, sera payée comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de ce cottage double de valeur et désirable avec cuisine à deux étages et attenant, contenant à peu près sept chambres de chaque côté et formant le coin nord-ouest des rues St-Charles et Euterpe.

Michael McQuade vs Philip Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,801—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Euterpe et Terpsichore, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes à la rue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Euterpe de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, pieds anglais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Second District.

Félicien Bonnecarrère vs Clément Arctian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,443.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, désigné comme lot No neuf, de l'îlet No cinquante-quatre (maintenant No 259) borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Sixième et Broad, sur un plan fait par J. A. Bongeol, le 24 décembre 1836, déposé à l'étude de F. de Armas, ancien notaire; le dit lot mesure trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Pierre, trente pieds trois pouces et six lignes et demie dans le fond sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve B. Meyer vs. Adam Ohler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,747.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Grands-Hommes, Bagatelle et Grape, et mesurant, pied français, cinquante pieds de façade rue de l'Union, sur cent soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été achetée par le défendeur de John Jacob Losch par acte passé le 14 avril 1875 pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Deuxième District.

Auguste Huard vs Louise T. H. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,783—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell a acquise par achat de Jules Biret et Nérestan Hanbuchon, par acte fait par devant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20 août 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mai—11 18 25—juin 1 6 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriété de Batture.

Un Splendide Carré d'îlet

Faisant face à la rivière et à l'avenue Napoléon,

S'étendant du fleuve à la rue Tchoupitoulas,

PAVÉ EN PIERRES CARRÉES,

Un Morceau de Terre de Choix attenant aux Usines de la Compagnie de Fabrication do Glace de la Louisiane,

De la rue Tchoupitoulas à la rivière,

Avec tous les droits de batture et d'alluvions futures.

Une Occasion Exceptionnelle pour les Capitalistes et les Manufacturiers.

La ligne du grand chemin de fer de ceinture.

PARTAGE

—POUR UNE—

Division d'Intérêts,

—Dans l'affaire de—

JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Un certain carré d'îlet ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges etc., y appartenant, subdivisé en 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue Napoleon, les rues Tchoupitoulas (ci-devant Levée) Water et Berlin, et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds, 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 129 pieds, 9 pouces et 4 lignes, à 142 pieds et 2 lignes. Le terrain No 1 formant le coin de la rue Water et de l'Avenue Napoléon; et le terrain No 12, le coin des rues Water et Berlin.

Les terrains de 13 à 24, inclusivement, mesurant chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 13 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Berlin, et le terrain No 24, le coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Napoléon; le tout mesurant 300 sur 249 pieds 9 pouces et 4 lignes et 262 pieds 2 lignes.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Foucher et la rivière Mississipi, désigné par le No 2 du carré d'îlet No 97 et d'après le plan d'Edgar Pillé, en date du 5 mars 1890, la dite propriété mesure, au pied américain, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 430 pieds 2 pieds sur la limite supérieure, et d'environ 472 pieds sur la limite inférieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur le fleuve.

La terre s'accroît annuellement par de grands dépôts d'alluvions, parmi les quelques parties non disposées sur le fleuve; il n'en est pas qui possède de plus grands avantages, avec les grands privilèges de battures qui donnent également des capitaux prenant de valeur.

Avec la rivière devant et la rue Tchoupitoulas à l'arrière, la seule rue en ville pavée en pierres carrées de la rue du Canal à l'avenue Napoléon traversée par un char à cheval et ayant dans les deux ans le chemin de fer de ceinture constituant les plus grandes facilités pour le transport des marchandises.

Le seul item de l'eau gratuite paiera un bon intérêt sur l'argent placé pour des objets de fabrication comme premiers sites pour grands entrepôts de commerce, débarcadères de bateaux à vapeur, assenseur, entrepôts et manufactures exigeant une façade sur le fleuve et des communications par chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, stipulant qu'ils porteront intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de la vente publique jusqu'à paiement, et seront garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les dits actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de ces actes telles que "non aliénande," cinq pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur avancera en sus du prix d'adjudication le tout des taxes de l'année courante 1891, et fera un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat, comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste au delà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le cottage double à un étage avec mansarde, Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pillé, au voyer de la ville, en date du 20 juillet 1846, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, a huit chambres, au milieu de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

De l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.
3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE ROSEDALE

A COVINGTON.

La Propriété Sulphur Spring BIEN AMELIOREE,

Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,079—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

1° **La propriété Sulphur Spring,** située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne., étant une partie de la Section 37, Township 6, Sud du Range 11, Est, ayant à peu près 398 47-100 acres, borné au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les animaux, installations, instruments aratoires, et les effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur la dite propriété et qui s'y trouveront le jour de la vente.

2° **Le morceau de terre à pâturage,** adjacent la propriété ci-dessus et face à et à l'ouest du chemin Lee Ferry ayant environ 322 53-100 acres bien déblayées, entourés et traversé par le "Mile" et "North" branche. Sur ce morceau de terre est un grand puits ou source minérale. Cette terre fait partie de la section 37, Township 6, South Range 11 Est.

3° **La propriété "Taylor"** nord et adjacent la propriété ci-dessus est décrite comme Section 45 du Township 6, Sud, Range 11 Est, ayant à peu près 640 acres de terre presque tout en bois pour construction ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et est traversée par deux chemins allant à Covington et le Mile Branche.

Le Cottage Rosedale.

4° **Trois lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désigné comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'îlet No 4, division St-John. Les dits lots sont contigues et ont une façade sur la rue **Portsmouth** de 170 pieds par 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds de superficie. Les améliorations comprennent une grande **Résidence en bois à deux étages** convenable pour une grande famille, une institution ou maison pour donner des fêtes, et est populairement connu comme le **Rosedale Cottage.**

Termes et conditions de la vente.

Pour les propriétés premièrement, deuxièmement et troisièmement décrites: La moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à paiement garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent pour honoraires des avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi; l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses de garanties usuelles; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891 au-dessus du montant de leurs enchères et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

Pour le "Cottage Rosedale"—Comptant au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du montant d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
20 mai—20 23 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE
Rues Poydras et Magazine.

Occupées par les marchands dans les affaires de Produits.

LE COIN NORD-EST
—DE—
POYDRAS ET MAGAZINE,

Occupé par J. & M. Swabacher, et les doubles magasins

Nos 111 et 113 RUE POYDRAS,

Occupés par Kahn & Levy, tous donnant des rapports profitables

—ET—

Propriété pour Résidence,
BIEN SITUÉE ET LOUÉE
RUES CLIO ET DRYADES.

LE DÉLICIEUX HOMESTEAD
No 443 RUE PRYTANIA,
Entre l'Avenue Louisiana et rue Toledano.

Le tout sur des termes de crédit pour effectuer un partage de la succession de

CHARLES PLEASANTS.

A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants et Edwards F. Pleasants, No 32,351, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891, et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la liste suivante de propriétés foncières de choix, à savoir:

1° **Les magasins doubles en briques Nos 91 et 93 rue Poydras et 66 à 72 rue Magazine,** formant le coin nord-est des rues Poydras et Magazine, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par la lettre sur une esquisse par J. A. D'Hémécourt, le 21 juillet 1855. Ladite portion de terre forme le coin des rues Poydras et Magazine et mesure d'après ladite esquisse 43 pieds 5 pouces 2 lignes de face rue Poydras, 43 pieds 5 pouces 7 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 6 pouces rue Magazine et 97 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas. Ces beaux magasins sont dans le centre des grandes affaires de Produits de l'Ouest, occupés par des tenanciers permanents et rapportant un magnifique revenu. La seule occasion s'offrant pour des propriétés commerciales de choix.

Les magasins doubles à trois étages Nos 111 et 113 rue Poydras, sur le côté nord entre Camp et Magazine dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine Camp et Natchez.

Le lot mesure, en mesure française, environ 42 pieds de face à la rue Poydras sur environ 93 pieds de profondeur plus ou moins. Occupés par Kahn & Levy, Patton & Benedict, et près des établissements de McCloskey Frères et Smith Frères & Cie., Limité, ces magnifiques magasins présentant une occasion rare pour un capital.

3° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages,** No 443 rue Prytanée, du côté ouest, entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane, dans le carré d'îlet borné par les rues Prytanée, St-Charles, Toledano et l'avenue de la Louisiane. Le terrain mesure 70 pieds de façade rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et se composant des terrains Nos 4 et 5, et 10 pieds à retrancher du terrain No 6 du côté contigu au terrain No 5. Elle a tout le confort et tous les agréments voulus pour une grande famille. Le tout est en parfait état et constitue une des plus charmantes demeures dans un excellent quartier.

4° **La maison de résidence double Nos 376 et 378 rue Dryades,** dans le premier district, carré borné par les rues Dryades, Remparts, Erato et Thalie, désigné comme le terrain No 1. Le dit terrain mesure 37 pieds 3 pouces de façade rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue Erato et une profondeur irrégulière d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté du terrain No 2, et 31 pieds 0 pouces de largeur à l'arrière, dans un voisinage de choix, à proximité de marchés, d'églises, d'écoles, donnant un loyer annuel de $600.

La maison de résidence à deux étages, dans le Premier District, carré borné par les rues Clio, Calliope, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 15 pieds 11 pouces 6 1/2 lignes de façade rue Clio, sur 159 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Dans un voisinage agréable et paisible, accessible au centre des affaires par plusieurs chars urbains.

Conditions de la vente.

Pour la propriété au coin des rues Poydras et Magazine, $27,500 du prix seront retenues par l'acquéreur qui devront par lui être payées à la mineure Elizabeth Anne Pleasants, lorsqu'elle atteindra sa majorité, savoir: le 18 juillet 1894, avec intérêt dessus au taux de 6 pour cent par an à partir de l'acte de la vente, payable annuellement; le reste du prix payable comptant, et le reste à un an de crédit avec intérêt dessus de 6 pour cent par an, l'acquéreur fournissant des billets pour la partie à crédit garantie par privilège de vendeur sur la dite propriété foncière, avec transfert d'assurance et toutes les autres sécurités usuelles, et l'acceptation par l'acquéreur de toutes les taxes de l'année 1891 en plus du prix de son enchère; et toute autre propriété foncière à être vendue à un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés; la partie à crédit pour les magasins Nos 111 et 113 rue Poydras, portera intérêt au taux de 6 pour cent par an et la partie à crédit des propriétés des rues Clio, Dryades, Prytanée, portant intérêt à 7 pour cent par an, tous les billets à être divisés en coupons à la convenance des intérêts des vendeurs, et garantis par hypothèque spéciale avec privilège du vendeur sur le morceau particulier de propriété foncière, pour le paiement de laquelle on les pourrait donner; transfert de polices d'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie; et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891 en sus du prix des enchères; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire.
26 av—26—mai 3 10 17 24 & date.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Magasin de choix.

Ce magasin splendide en briques à quatre étages.

No 22 rue Magasins, près Commune.

Le magasin désirable en briques à quatre étages.

No 74 rue Commune, près Magasins.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Emma W. Hansell et als., vs Henry H. Hansell, Dossier No 32,339.

VENTE POUR UN PARTAGE

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 23 avril 1891 et signé le 29 avril 1891, et aussi à un autre ordre de la même Honorable Cour, daté, rendu et signé le 13 mai 1891, dossier No 32,339, dans l'affaire de Mme Emma W. Hansell et als, vs Henry H. Hansell, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE MAGASINS.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Magasins, Tchoupitoulas, Commune et Gravier désigné comme partie du lot No 3 et mesurant 21 pieds 3 pouces et 6 1/3 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et 112 pieds 5 pouces et 4 lignes sur l'autre côté le plus près de la rue Gravier ou plus, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'**un magasin en briques solidement construit à quatre étages,** connu comme le No 22 rue Magasins, sous bail à A. Wolf, Esq., comme magasin de vaisselle, le dit bail finissant le 1er octobre 1892 au taux de $2,200 par an.

RUE COMMUNE.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 35, lequel mesure 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur, entre lignes parallèles de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'**un magasin moderne bien bâti en briques à quatre étages** connu comme le No 74 rue Commune, sous bail à MM. Bowling, Freret & Pench, marchands en gros, jusqu'au 1er octobre 1891, à $60 par mois, avec privilège d'une année additionnelle au même prix.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 6 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante 1891 en outre de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0/0 sur place.

Les actes de vente pardevant W. D. Denègre, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mai—13 14 17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX TERRAINS.

Dans le Sixième District.

Succession de Mme Leila D. Berry, épouse décédée de David B. Morey.

Dossier No 29,866.

A crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, daté du 7 mai 1891, pour le compte de la succession de Mme Leila Dickinson Berry, épouse décédée de David B. Morey, Dossier No 29,866, à l'encan, il sera vendu—

La moitié inférieure d'un certain carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré 439, borné par les rues Carondelet, Baronne, Cadiz et Valence, subdivisé en dix terrains, désignés par les Nos de 1 à 10, inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains 1 à 4 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 4 formant le coin des rues Carondelet et Cadiz.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 120 pieds, et sont immédiatement à l'arrière les terrains de 1 à 4, faisant face rue Carondelet, et les terrains de 7 à 10, faisant face rue Baronne.

Les terrains de 7 à 10 inclusivement mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 7 formant le coin des rues Baronne et Cadiz, le tout entre lignes parallèles. Formant un total de mesure de 120 pieds de façade sur chacune des rues Carondelet et Baronne, sur une profondeur et façade, rue Cadiz, de 304 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1891 en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 17 24 31—7 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 109 et 109 1/2 Avenue Jackson.

Entre les rues Annunciation et Chippewa

Dans l'affaire de

John C. McGee et als vs Anna G Burns et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 25 mars 1891, et signée le 2 avril 1891, Dossier No 32,484, dans l'affaire de John C. McGee et als vs Anna G. Burns et als. pour opérer un partage, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Jackson, les rues Joséphine, Annunciation et Chippewa, désigné par le No 10, lequel mesure, en mesure française, 30 pieds de face à l'Avenue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, ou en mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à l'Avenue Jackson sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent **un joli et confortable cottage double en bois et couvert en ardoise** ayant de chaque côté 5 chambres, hangars, citerne, allées et cours pavées, etc.: le tout en bon état, et donnant un loyer de $13 par mois pour chaque côté et connu comme les Nos 109 et 109 1/2 avenue Jackson.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre de l'enchère.

Acte de vente pardevant Jno Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26—mai 3. 10. 17 23

PAR BAUMGARDEN & FRRIEDICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double d'un bon rapport,

Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, entre Clara et Willow.

Succession de John Costello et Mary Joyut, sa femme.

No 31,650—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'élégant cottage double en bois Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, contenant 6 chambres, double allées, citerne et cour à l'arrière. Le lot est désigné par le No 4, et est situé dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré d'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Clara et Willow, mesurant, d'après un plan annexé à un acte pardevant Henry Rareshide ancien notaire, 30 pieds de face à la rue St-André, 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 97 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Willow et 98 pieds 4 pouces 3 lignes, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Clara, près du marché Keller et dans un voisinage bien habité; loué $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit pour sécurité de billets et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour assumer les taxes de 1891, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mai—13 16 23 30—juin 6 13

Agréable cottage-résidence,

No 180 rue Franklin, près Poydras.

SUCCESSION DE HUGH ET WINIFRED CAMPBELL.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage simple No 180 rue Franklin entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet autrement borné par la rue Howard, retiré de la banquette et ayant une galerie de façade et six chambres, hangar, deux citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hedin le 4 mars 1856, et déposé au bureau de James Graham, ancien notaire, et mesurant 28 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin par 85 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon ordre et à proximité du marché Poydras ce qui rend la propriété d'un loyer constant et une demeure agréable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles; un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1891, au-dessus du prix de vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 avril—25—5 9 16 23 30 mai

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest,

Rue Magasins près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rappho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTÉRÊT

Dans l'affaire de la succession de

Mme Hermance Z. Brugier, veuve de Romain Brugier.

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als, pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous décrite, savoir:

Propriété Magasin.

1° Le magasin en briques à trois étages, bien construit et de style moderne, No 81 rue Magasins, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue Camp, et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre, situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. L'acte de vente est fait sujet au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rapho, comme établissement de broderie et résidence et à elle louée à bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin confortable au rez-de-chaussée, avec une résidence au-dessus avec 9 ou 10 appartements confortables, cour, citerne, gaz, etc., vendu sujet au bail. Le lot mesure 26 pieds 3 pouces de face rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en briques à trois étages, magnifiquement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne et Iberville, et occupée par le Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand magasin et, au-dessus, une résidence d'à peu près 10 ou 12 appartements, tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 6 pouces de largeur, conduisant au fond du dit lot à la rue Douane.

4° La grande bâtisse en brique à trois étages connue comme le No 45 rue Decatur, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue de Chartres, avec un entrepôt en briques dans le fond en bon ordre, louée à bail à la grande maison importatrice française de Paul Gelpi et Bro. jusqu'au 1er septembre 1891, la vente sujette au bail. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Decatur sur 215 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet. L'édifice du fond en briques à 2 étages renfermant 4 chambres avec grande cour, citerne, hydrant, etc., allée latérale, gaz, etc. Le lot mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur.

6° Le cottage double en briques à un étage, No 201 Royale entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Bourbon, contenant 4 chambres dans la maison principale et 4 dans l'édifice à deux étages, avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété sixièmement décrite et dans le même îlet, contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 dans l'édifice du fond à deux étages, avec gaz, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St Claude et Tremé, dans l'îlet borné par la rue Dumaine, contenant du chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages, avec allée, cour, etc. Le lot mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Anne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans le bâtiment du devant et 2 chambres dans le bâtiment du fond. Le lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St-Claude, et sur l'autre ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds et 10 pieds de largeur, avec une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, St Claude et Tremé, contenant 4 chambres, avec gaz, etc. Le lot mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 95 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts, dans le même îlet que la onzième propriété ci dessus décrite, et y attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 98 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, chambre en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet, trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit: le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine par une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les mesures du reste de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Grossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêt, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $46,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et en date du 5 mai 1884 payable un an de la date, les deux à l'ordre de Wm R. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt à deux date jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant le paiement, en sus des prix respectifs d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renfermant la clause des 5 0/0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
6 mai—6 7 9 16 23 30 à date

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,736—Division E.—Joaquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joaquin Sambola soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la demande du pétitionnaire pour sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. O. RANKIN, Député Greffier.
21 avril—[illegible] au 25 mai

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE.

BOTTES ET SOULIERS

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE. Encanteurs—Il sera vendu JEUDI, 21 mai 1891, commençant à 11:30 heures A. M., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un fort assortiment de BOTTES et SOULIERS, comprenant un assortiment complet en grande variété et de tous genres.
21 mai—1f

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **L'attrayant magasin en briques à deux étages,** No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février, 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune allée Commune à ce terrain et à d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct. 1891, au taux de $2,400 par an.

2° **Le beau magasin en briques à trois étages** No 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No. 7 sur un plan de Hought Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé par devant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds, 2 pouces et 4 lignes de façade rue Carondelet, sur une profondeur du côté le terrain du terrain No 6; 12 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 8; et 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure; laquelle allée est d'un usage commun au dit terrain No. 7 et aux terrains Nos 6, 12 6 inclusivement et les terrains Nos. 6, 12 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° **Le désirable magasin en briques à trois étages,** No 190 rue Commune, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, notaire, le 16 juillet 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877, d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade, rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp, et contigu au terrain C. Il a une première profondeur de 59 pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Commune et s'étendant vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces; de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales, une seconde profondeur de 8 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la limite inférieure et s'étendant vers la rue du Camp, 5 pieds 2 pouces et 4 lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la dite limite inférieure; il a une dernière profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de derrière qui mesure 31 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine.

4° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages** avec attique, No 35 rue Colisée, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Prytanée, Polymnie et Urania. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan 72 dans le livre des plans No 1, dans les archives de Wm. Christy, ancien notaire.

5° **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Polymnie, Urania, Colisée et Prytanée mesurant 62 pieds 3 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° **Trois certains terrains,** coin N. O. des rues Colisée et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanée et Terpsichore, désignés par le No 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer, en juin 1846, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, d'après un plan No 22 dans le livre des plans No 5; les dits terrains se touchent et mesurant chacun, 28 pieds, 5 pouces de façade rue Colisée sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 1 formant le coin des rues Colisée et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7° **Quatre certains terrains,** le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet No 155 borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 mesure 25 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 2 mesure 25 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 le dernier formant le coin des rues Camp et Erato, mesurent, chacun, 23 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les terrains 2, 3 et 4 tendant une allée commune de 3 pieds et sur l'arrière, mesurant 5 pieds rue Erato, et s'étendant entre lignes parallèles, jusqu'au terrain No 1 d'après un plan approuvé de la ville, fait par A. De Armas, député-voyer de la ville, en date de février 1854, annexé à un acte de vente pardevant Martin Voorhies notaire, le 3 mai 1854.

Conditions—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet, l'acquéreur assumant trois billets hypothécaires, chacun de $4,444.44 payable respectivement le 11 juin 1891, le 11 juin 1892 et le 11 juin 1893, avec 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénando, le transfert des polices d'assurances devant être fait, et les améliorations devant être assurées pour la somme [illegible] du montant des billets possédés par le vendeur au moment de l'adjudication, y compris l'intérêt et les frais; 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt dû de longtemps ou sur le montant en litige en cas de procès pour le recouvrement des billets; la clause des venteurs [illegible] évaluation pour obtenir paiement des dits billets hypothécaires sur le capital, intérêt et dépens; les acquéreurs assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1891, en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission par les acquéreurs de payer les billets par eux sur quinze jours qui suivront le jour de l'adjudication, la propriété sera considérée mise en défaut sans autre formalité; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mai—3 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Guérin.

No 32,723.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet.—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, en date du 4 mai 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste Anne dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, bâti à distance de la rue et ayant galerie, corridor, six chambres, auvent et citerne de façade et terrain de côté convenable pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi, voyer, en 110 pieds de façade rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est respectable et s'améliore; la propriété constituerait un bon placement de capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an à l'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées pour une somme égale à la partie à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mai—5 9 16 23 30—6 juin

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété immobilière de valeur dans le Sixième District.

La résidence bien connue de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 32,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 13 juin 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, en date du [illegible] avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

La propriété dans le carré d'îlet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavie et Jennet, ayant une façade sur rue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 353 pieds 10 pouces de profondeur,** du côté de l'avenue Peters, et 155 pieds sur la limite inférieure.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en billets de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour perception des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Georly, notaire aux frais des acquéreurs. Des cartes de visite peuvent être obtenues des encanteurs. Voir le plan à la Bourse.
14mai—14 15 16 23 30—juin 6 13

New Orleans Brewing Association

Peter Blaise, Président; E. P. Distman, Vice Président; Ernest Praga, Secrétaire.

BUREAUX:
No 194 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS.
21 sept—1 an—dim